

**CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION DU
COMITÉ DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS**
(5 et 6 novembre 2024, Papeete, Polynésie française)

Document de travail

**DOCUMENT 11 : Cinquante-cinquième session du CRGA et quatorzième Conférence – lieu,
dates, présidence et vice-présidence**

(Document présenté par le Secrétariat)

Résumé

1. Ce document présente le lieu et les dates de la cinquante-cinquième session du Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA 55) et de la quatorzième Conférence de la Communauté du Pacifique, ainsi que les États et Territoires membres qui en assureront la présidence et la vice-présidence.

Recommandations

2. Le CRGA est invité à :
 - i. convenir que Tuvalu présidera la cinquante-cinquième session du CRGA et que les Tonga en assureront la vice-présidence ; et
 - ii. approuver les dates proposées pour la cinquante-cinquième session du CRGA et la quatorzième Conférence, à savoir la semaine du 13 au 17 octobre 2025 à Nuku'alofa (Tonga), conformément à la décision prise par la treizième Conférence ainsi qu'au Règlement intérieur de la Conférence de la Communauté du Pacifique et au Règlement intérieur du Comité des représentants des gouvernements et administrations.

Lieu

3. Le Règlement intérieur du Comité des représentants des gouvernements et administrations (Règlement intérieur du CRGA) dispose que « [l]e CRGA se réunit une fois par an au siège de la CPS, à Nouméa, les années où la Conférence de la Communauté du Pacifique ne siège pas ; les autres années, la session du CRGA précède la Conférence et se déroule sur le même lieu de réunion ».
4. Selon la procédure établie pour la Conférence, à moins qu'un pays membre n'exprime la volonté d'accueillir la prochaine session de la Conférence, celle-ci se déroule au siège de la CPS à Nouméa (Nouvelle-Calédonie).
5. Conformément à la décision de la treizième Conférence, la quatorzième Conférence se tiendra à Nuku'alofa (Tonga) en 2025.
6. En conséquence, le CRGA 55 se tiendra également à Nuku'alofa (Tonga), avant la quatorzième Conférence.

Dates

7. En consultation avec le Gouvernement des Tonga, qui présidera la quatorzième Conférence, et compte tenu du calendrier régional une nouvelle fois chargé en 2025, il est proposé que la cinquante-cinquième session du CRGA et la quatorzième Conférence se déroulent la semaine du 13 au 17 octobre 2025.

Présidence et vice-présidence

8. Le Règlement intérieur du CRGA dispose par ailleurs que « [l]a présidence et la vice-présidence du CRGA sont assurées à tour de rôle par les représentants des États et Territoires membres du CRGA, dans l'ordre alphabétique ».
9. Il est également précisé dans le Règlement intérieur que « [s]i le-la président-e n'est pas en mesure de participer à la réunion, la présidence est assurée par le-la vice-président-e ».
10. Les Tonga assureront la présidence de la quatorzième Conférence. Or, conformément à l'ordre protocolaire appliqué pour la présidence du CRGA, les Tonga devraient également présider le CRGA 55. Dans ce contexte, étant donné que le pays présidera la quatorzième Conférence, le Secrétariat a proposé aux Tonga de laisser Tuvalu assumer la présidence du CRGA 55 à leur place, et d'en assurer plutôt la vice-présidence.
11. Les Tonga ont confirmé accepter de renoncer à la présidence du CRGA 55 au profit de Tuvalu et d'assurer la vice-présidence de la session, compte tenu du fait que le pays présidera la quatorzième Conférence.
12. Tuvalu a accepté d'assurer la présidence de la cinquante-cinquième session du CRGA.
13. Depuis 2008, la présidence et la vice-présidence des sessions du CRGA ont été assurées par les représentants des États et Territoires figurant dans le tableau ci-dessous, qui présente également les recommandations concernant la présidence et la vice-présidence du CRGA 55.

Année	CRGA	Présidence	Vice-présidence
2008	38	Samoa américaines	Australie
2009	39	Australie	Îles Cook
2010	40	Îles Cook	États fédérés de Micronésie
2011	41	Fidji	France

Année	CRGA	Présidence	Vice-présidence
2012	42	France	Kiribati
2013	43	Kiribati	Îles Marshall
2014	44	Îles Marshall	Nauru
2015	45	Nauru	Nouvelle-Calédonie
2016	46	Nouvelle-Calédonie	Nouvelle-Zélande
2017	47	Nouvelle-Zélande	Niue
2018	48	Niue	Palau
2019	49	Palau	Papouasie-Nouvelle-Guinée
2020	50	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Polynésie française (report de Pitcairn)
2021	51	Polynésie française	Samoa (report de Pitcairn)
2022	52	Samoa	Îles Salomon (retrait de Pitcairn)
2023	53	Îles Salomon	Tonga (report de Tokelau)
2024	54	Tokelau	Tuvalu
2025	55	Tuvalu	Tonga
2026	56	Tonga	États-Unis d'Amérique

14. À la suite de la proposition formulée par le Secrétariat aux Tonga et selon la procédure établie pour désigner l'État ou le Territoire assurant la présidence et la vice-présidence, le CRGA 55 sera présidé par Tuvalu et les Tonga en assureront la vice-présidence.

Recommandations

15. Le CRGA est invité à :
- i. convenir que Tuvalu présidera la cinquante-cinquième session du CRGA et que les Tonga en assureront la vice-présidence ; et
 - ii. approuver les dates proposées pour la cinquante-cinquième session du CRGA et la quatorzième Conférence, à savoir la semaine du 13 au 17 octobre 2025 à Nuku'alofa (Tonga), conformément à la décision prise par la treizième Conférence ainsi qu'au Règlement intérieur de la Conférence de la Communauté du Pacifique et au Règlement intérieur du Comité des représentants des gouvernements et administrations.